

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Session ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le mardi 10 juillet 2018, à 19 h 30 en la salle du conseil de l'hôtel de ville

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière adjointe	Marie-Eve Charron

2018-07-10 - 235

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Marie-Eve Charron agit comme secrétaire.

2018-07-10 - 236

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire;

ADOPTÉ

2018-07-10 - 237

Adoption des procès-verbaux

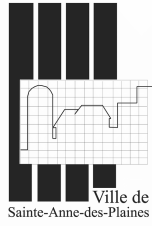
Le maire résume le contenu des séances extraordinaires tenues les 18 juin et 3 juillet 2018 pour les personnes présentes.

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2018 et des séances extraordinaires tenues les 18 juin et 3 juillet 2018, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume, appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 12 et 18 juin et le 3 juillet 2018, tels que rédigés;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2018-07-10 - 238

Approbation des comptes

Attendu que la liste des comptes payables pour le mois de juin 2018 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

Attendu que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

Attendu qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière, appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des comptes préparée par le Service de la comptabilité faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

Chèques numéros	Montants
84 242 à 84 492	1 982 525,97 \$

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

2018-07-10 - 239

Avis de motion et dépôt - Règlement n° 3600-1-01 Règlement modifiant le règlement n° 3600-1 concernant les systèmes d'alarme et sur les montants à réclamer lors d'une fausse alarme

Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement n° 3600-1 concernant les systèmes d'alarme et sur les montants à réclamer lors d'une fausse alarme selon le projet de règlement n° 3600-1-01 et dépose ledit projet de règlement;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2018-07-10 - 240

Adoption - Règlement n° 865-2 Règlement modifiant le règlement n° 865 constituant un Comité consultatif en environnement

Attendu la présentation du projet de règlement n° 865-2 lors de la séance tenue le 12 juin 2018, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

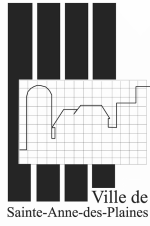
Attendu l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2018 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 865-2 modifiant le règlement constituant un Comité consultatif en environnement;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2018-07-10 - 241

Adoption - Règlement n° 976

Règlement n° 976 décrétant un emprunt de 7 900 000 \$ pour les travaux de construction et d'aménagement du lien Blainville/Sainte-Anne-des-Plaines/Terrebonne de la piste cyclable Les Moulins d'En Haut ainsi que pour l'acquisition des terrains et des servitudes nécessaires à l'aménagement dudit lien de la piste cyclable

Attendu la présentation du projet de règlement n° 976 lors de la séance tenue le 3 juillet 2018, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2018 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 976 décrétant un emprunt de 7 900 000 \$ pour les travaux de construction et d'aménagement du lien Blainville/Sainte-Anne-des-Plaines/Terrebonne de la piste cyclable Les Moulins d'En Haut ainsi que pour l'acquisition des terrains et des servitudes nécessaires à l'aménagement dudit lien de la piste cyclable;

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante, la greffière ou la greffière adjointe et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à leurs compétences respectives;

De fixer au 24 et 25 juillet 2018, la période d'approbation sur le règlement n° 976;

ADOPTÉ

2018-07-10 - 242

Autorisation de signature

Demande d'aide financière - Passerelle du ruisseau Lacorne et halte pour cyclistes (Piste cyclable Les Moulins d'En Haut) - Fonds de 100 M\$ du Mouvement Desjardins

Attendu que le Mouvement Desjardins a annoncé la création d'un Fonds de 100 M \$ sur trois ans pour soutenir les projets régionaux qui favorisent l'entrepreneuriat, le développement des affaires et l'innovation économique et social;

Attendu le projet de piste cyclable régional Les Moulins d'En Haut qui doit relier le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines aux territoires de la Ville de Terrebonne et de Blainville;

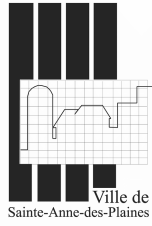
Attendu que la Ville désire faire une demande de subvention au Fonds de 100 M \$ pour le financement de la passerelle du ruisseau Lacorne et pour une halte pour cyclistes;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à présenter une demande de subvention dans le cadre du Fonds de 100 M \$ du Mouvement Desjardins pour financer la passerelle du ruisseau Lacorne et pour une halte pour cyclistes qui feront partie de la piste cyclable régionale Les Moulins d'En Haut;

Que Monsieur Alain Cassista, directeur général, agisse comme mandataire de la Ville pour la présentation de cette demande et également comme personne contact auprès du Fonds de 100 M \$ du Mouvement Desjardins;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2018-07-10 - 243

Autorisation de signature **Acquisition d'une partie du lot 2 082 095 - Portion du stationnement arrière de la Caisse populaire Desjardins de l'Envolée**

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a signé une promesse d'achat avec la Caisse populaire Desjardins de l'Envolée pour l'acquisition d'une partie du lot 2 082 095 du cadastre du Québec pour un montant de 3,40 \$ le pied carré et une somme globale d'environ 121 454,80 \$ excluant les taxes applicables, lequel montant sera payable sans intérêts en 5 versements annuels égaux et consécutifs;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la signature de l'acte notarié à cet effet;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines fasse l'acquisition de la partie du lot 2 082 095 du cadastre du Québec, de la Caisse populaire Desjardins de l'Envolée pour un montant de 3,40 \$ le pied carré et une somme globale d'environ 121 454,80 \$ excluant les taxes applicables, lequel montant sera payable sans intérêts en 5 versements annuels égaux et consécutifs;

Que Me Dominique Grou, notaire, soit mandatée pour la préparation de l'acte notarié à cet effet ainsi que pour tous les documents légaux relatifs à cet acte notarié;

Que le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer tous les documents s'y rapportant et à consentir à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville;

ADOPTÉ

2018-07-10 - 244

Autorisation de signature **Entente avec Comptoir Recyc-Dons pour atelier de sensibilisation**

Attendu que Comptoir Recyc-Dons a présenté une proposition d'entente à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour la présentation de 2 ateliers de sensibilisation nommés « 3RV » et « Bac Brun et bac bleu » dans les groupes de 3^e à 6^e année des écoles primaires situées sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

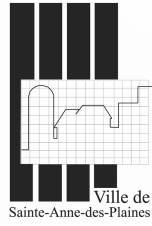
Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines est en accord avec la présentation de ces 2 ateliers de sensibilisation nommés « 3RV » et « Bac Brun et bac bleu » et qu'elle désire conclure une entente à cet effet avec Comptoir Recyc-Dons selon la proposition d'entente mentionnée ci-dessus;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la signature, avec Comptoir Recyc-Dons de l'entente visant la présentation de 2 ateliers de sensibilisation nommés « 3RV » et « Bac Brun et bac bleu » dans les groupes de 3^e à 6^e année des écoles primaires situées sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, et ce, selon la proposition d'entente présentée par Comptoir Recyc-Dons et d'autoriser une dépense de 1 200 \$ à cette fin;

Que le maire ou la mairesse suppléante soit autorisé à signer l'entente ainsi que tous les documents s'y rapportant afin de donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2018-07-10 - 245

Autorisation de signature **Entente d'extension de délai avec Alary Immobilier inc.**

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a vendu les lots 5 173 224 et 5 173 225 à la société par actions Alary Immobilier inc. aux termes d'un acte de vente reçu par Me Alain Dugas, notaire le 20 juin 2016, sous le numéro 14 341 de ses minutes;

Attendu que le prix de vente de cet immeuble était notamment payable à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines au moyen d'un versement de 177 216, 67 \$ devant être effectué au plus tard le 1^{er} août 2017 et d'un autre versement de 177 216,66 \$ devant être effectué au plus tard le 1^{er} août 2018;

Attendu que la société par actions Alary Immobilier inc. a demandé à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines une extension de délai afin de reporter le paiement du dernier versement au plus tard le 1^{er} août 2019;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a acquiescé à la demande de la société par actions Alary Immobilier inc.;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la signature d'une entente d'extension de délai permettant à la société par actions Alary Immobilier inc.. de reporter le paiement de son dernier versement dû à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines au plus tard le 1^{er} août 2019, et ce, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite entente;

Que le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer l'entente d'extension de délai ainsi que tous les documents s'y rapportant afin de donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

2018-07-10 - 246

Autorisation de signature **Acquisition d'une servitude pour l'installation et le maintien d'une conduite d'égout pluvial sur une partie du lot 5 352 511**

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit passer une conduite d'égout pluvial à travers le lot 5 352 511 appartenant à Monsieur Dany Caron;

Attendu qu'il y a lieu d'établir une servitude visant à permettre l'installation et l'entretien d'une conduite d'égout pluvial sur une partie dudit lot 5 352 511;

Attendu qu'un engagement de cession de servitude a été signé à cet effet par Monsieur Dany Caron le 29 juin 2018;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

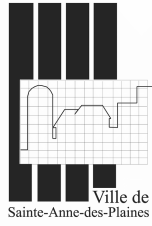
Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à acquérir de Dany Caron une servitude pour permettre l'installation et l'entretien d'une conduite d'égout pluvial sur une partie du lot 5 352 511 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, ayant une largeur de 2 mètres par toute la longueur du lot et situé en bordure du lot 2 084 675;

Que cette servitude soit consentie pour une somme de 750,00 \$ incluant les taxes;

Que Me Dominique Grou, notaire, soit mandatée pour la préparation de l'acte notarié à cet effet;

Que le maire ou la mairesse suppléante, ainsi que la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer tous les documents s'y rapportant et à consentir à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2018-07-10 - 247

Autorisation de signature **Création de servitudes pour des conteneurs semis-enfouis sur des parties du lot 6 187 441 et sur une partie des lots 6 226 387 et 5 853 758**

- Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines est propriétaire d'un immeuble composé des lots 6 187 441, 6 226 387 et 5 853 758, lequel immeuble est situé en bordure de la rue Séraphin-Bouc;
- Attendu** que 6 conteneurs semis-enfouis seront installés sur l'immeuble afin de desservir certaines propriétés situées sur la rue Séraphin-Bouc à proximité de l'immeuble appartenant à la Ville;
- Attendu** que 4 conteneurs semis-enfouis seront installés sur des parties du lot 6 187 441, qu'un conteneur semi-enfoui sera installé partiellement sur une partie du lot 6 226 387 et qu'un autre conteneur semi-enfoui sera installé sur une partie du lot 5 853 758;
- Attendu** qu'il y a lieu d'établir des servitudes pour permettre l'installation et l'entretien de ces 6 conteneurs semis-enfouis et visant à permettre l'accès à ceux-ci;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à consentir en faveur des lots 6 028 011, 6 028 012, 5 957 625, 6 028 013, 6 028 014 et 6 021 860 du cadastre du Québec une servitude visant à permettre l'installation et l'entretien d'un conteneur semi-enfoui et l'accès à celui-ci contre une partie du lot 6 187 441;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à consentir en faveur des lots 6 021 863, 6 021 864, 6 226 383, 6 226 384, 5 957 630, 6 021 865, 6 021 866, 6 021 867 et 6 021 868 du cadastre du Québec une servitude visant à permettre l'installation et l'entretien d'un conteneur semi-enfoui et l'accès à celui-ci contre une partie du lot 6 187 441;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à consentir en faveur des lots 6 226 383, 6 226 384, 5 957 630, 5 957 631, 6 226 385, 6 226 386, 6 157 598 et 6 157 599 du cadastre du Québec une servitude visant à permettre l'installation et l'entretien d'un conteneur semi-enfoui et l'accès à celui-ci contre une partie des lots 6 226 387 et 5 853 758;

Que Me Valérie Chaumont, notaire, soit mandatée pour la préparation du ou des acte(s) notarié(s) à cet effet;

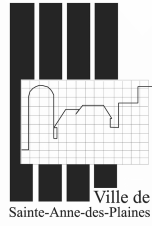
Que le maire ou la mairesse suppléante, ainsi que la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer tous les documents s'y rapportant et à consentir à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville;

ADOPTÉ

2018-07-10 - 248

Autorisation de signature **Protocole d'entente pour infrastructures - 9359-2079 Québec inc.**

- Attendu** que la société par actions 9359-2079 Québec inc. est propriétaire des lots 2 080 615 et 2 537 620 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;
- Attendu** que lesdits lots 2 080 615 et 2 537 620 sont des terrains non desservis pour lesquels la société par actions 9359-2079 Québec inc. projette de demander des permis de construction et de lotissement pour la construction de 4 habitations tri-familiales jumelées contenant un total de 12 unités de logement;
- Attendu** qu'en vertu du règlement 853 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, un promoteur qui désire développer une partie du territoire de la Ville en vue d'obtenir les permis de construction et de lotissement pour des terrains situés à l'intérieur de son projet doit conclure préalablement une entente avec la Ville pour régir la réalisation et le partage des coûts des travaux;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2018-07-10 - 248

(suite)

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise son directeur général, Monsieur Alain Cassista, à signer le protocole d'entente concernant la réalisation et le partage des coûts des travaux d'infrastructures nécessaires au projet de développement de la société par action 9359-2079 Québec inc., pour les lots 2 080 615 et 2 537 620;

ADOPTÉ

2018-07-10 - 249

Autorisation de signature Servitude personnelle et perpétuelle récréoforestière

Attendu que dans le cadre du projet de la rue des Frênes, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit établir une servitude de conservation en milieu humide altéré;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire établir sur une partie du lot 5 279 032 du cadastre du Québec une servitude personnelle et perpétuelle récréoforestière en faveur de l'Institut des Territoires qui est un organisme de conservation;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la signature de l'acte notarié à cet effet;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à créer une servitude personnelle et perpétuelle récréoforestière sur une partie du lot 5 279 032 du cadastre du Québec en, et ce, faveur de l'Institut des Territoires qui est un organisme de conservation;

Que Me Françoise Major, notaire, ou l'un de ses associés soit mandaté pour la préparation de l'acte notarié à cet effet;

Que le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer ledit acte de servitude ainsi que tous les documents s'y rapportant et à consentir à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville;

ADOPTÉ

2018-07-10 - 250

Modification à la résolution 2018-06-198 Autorisation de signature - Servitude d'aqueduc sur une partie du lot 6 167 881

Attendu que par le biais de la résolution 2018-06-198, il a été résolu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à créer, par destination du propriétaire, une servitude d'aqueduc sur une partie du lot 6 167 881 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, afin de régulariser la présence d'une conduite d'aqueduc;

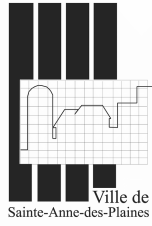
Attendu que par le biais de ladite résolution 2018-06-198, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a mandaté Me Maude Côté-Boucher pour la préparation dudit acte de servitude;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a été informée dernièrement que Me Maude Côté-Boucher avait cessé de pratiquer en droit immobilier;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution portant le numéro n° 2018-06-198, afin de mandater Me Valérie Chaumont pour la préparation de l'acte de servitude d'aqueduc à être établie par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, par destination du propriétaire, sur une partie du lot 6 167 881 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, ayant une superficie de 343,2 mètres carrés;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2018-07-10 - 251

Regroupement des offices municipaux des municipalités de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et de Sainte-Thérèse

Attendu que l'Office municipal d'habitation de Blainville, l'Office municipal d'habitation de Boisbriand, l'Office municipal d'habitation de Bois-des-Filion, l'Office municipal d'habitation de Rosemère, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Plaines et l'Office municipal d'habitation de Sainte-Thérèse ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

Attendu que ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et de Sainte-Thérèse un projet d'entente de regroupement des six offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

Attendu que les offices municipaux d'habitation présenteront conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

Attendu qu'après étude du projet de l'entente de regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Blainville, l'Office municipal d'habitation de Boisbriand, l'Office municipal d'habitation de Bois-des-Filion, l'Office municipal d'habitation de Rosemère, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Plaines et l'Office municipal d'habitation de Sainte-Thérèse suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement;

ADOPTÉ

2018-07-10 - 252

Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Entretien de la route 335

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines procède à l'entretien de la portion urbaine de la route 335, et ce, tant en période hivernale qu'estivale;

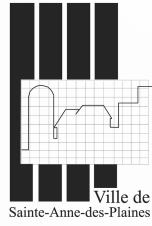
Attendu que le ministère procède également à certains travaux d'entretien durant lesdites périodes;

Attendu qu'il serait intéressant pour les deux parties de convenir d'une entente à cet effet, afin d'éviter de faire certains travaux en double;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

De demander à la direction régionale du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'évaluer la faisabilité de signer un protocole d'entente avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines concernant l'entretien de la portion urbaine de la route 335 par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, moyennant compensation financière;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2018-06-12 - 253

Promotion - Chef à la prévention et à la formation

Attendu la promotion de Monsieur Patrice Martel à titre de directeur-adjoint du Service de sécurité incendie, l'embauche d'un nouveau chef à la prévention et à la formation est requis;

Attendu que trois employés ont manifesté leur intérêt et qu'ils ont été rencontrés en entrevue le 27 juin dernier;

Attendu les recommandations du comité d'embauche;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Monsieur Yannick Dontigny pour le poste de chef de la prévention et à la formation du Service de sécurité incendie, et ce, selon les conditions de travail prévues à la codification des conditions de travail des employés cadres de la Ville;

Que son entrée en fonction ait lieu dès que possible;

ADOPTÉ

2018-07-10 - 254

Engagement de personnel - Adjointe administrative sur appel

Attendu la disponibilité plus restreinte du personnel sur appel de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

Attendu qu'il doit être embauché de nouveaux remplaçants pour la liste de banque de personnel sur appel, et ce notamment, à titre d'adjointe administrative;

Attendu qu'une offre d'emploi a été affichée dans les journaux locaux et sites internet pour un poste d'adjointe administrative sur appel;

Attendu les recommandations du comité d'embauche;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Madame Guylaine Ouellet, pour le poste d'adjointe administrative sur appel, et ce, selon les termes et conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

ADOPTÉ

2018-07-10 - 255

Engagement de personnel - Technicienne responsable du prêt

Attendu qu'un poste temporaire de technicienne responsable du prêt est à combler suite à la fin d'emploi de Madame Geneviève Lauzon qui effectuait le remplacement d'un congé de maternité;

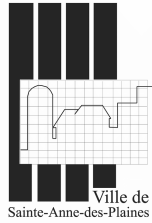
Attendu qu'une offre d'emploi a été affichée dans les journaux locaux et sites internet pour le poste temporaire de technicienne responsable du prêt;

Attendu les recommandations du comité d'embauche;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Madame Nadyne Jolicoeur, pour le poste temporaire de technicienne responsable du prêt, et ce, selon les termes et conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2018-07-10 - 256

Engagement de personnel - Pompiers à temps partiel

Attendu les promotions et départ au sein du Service de sécurité incendie, l'embauche de nouveaux pompiers s'avère nécessaire;

Attendu qu'une offre d'emploi a été affichée dans les journaux locaux et sites internet pour les postes de pompiers à temps partiel;

Attendu les recommandations du comité d'embauche;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Messieurs David Gascon, Isaac Laforce et Karl Ste-Marie aux postes de pompiers à temps partiel, et ce, selon les termes et conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

ADOPTÉ

2018-07-10 - 257

Désignation des représentants municipaux

Attendu que le Conseil municipal a désigné, le 21 novembre 2017, les représentants du Conseil municipal auprès des comités et organismes municipaux;

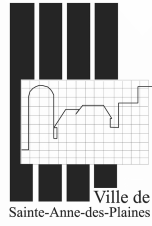
Attendu que le Conseil municipal désire apporter des modifications à cette liste et désigner les représentants pour certains organismes et/ou comités additionnels;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que les personnes ci-après désignées soient nommées à titre de représentants de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines auprès des comités et organismes suivants:

Comité de gestion :	Guy Charbonneau et Julie Boivin
Bourses Triomphe :	Denys Gagnon
Centre sportif :	Denys Gagnon
Comité consultatif d'urbanisme :	Julie Boivin
Comité consultatif en circulation :	Véronique Baril
Comité consultatif en environnement :	Keven Renière
Comité intermunicipal de police :	Véronique Baril (substitut : Pierre Berthiaume)
Comité de communication :	Julie Boivin, Pierre Berthiaume, Guy Charbonneau et Keven Renière
Comité de gouvernance et relations de travail :	Guy Charbonneau, Julie Boivin, Pierre Berthiaume et Denys Gagnon
Mise en valeur (Waste Man.) :	Guy Charbonneau
Comité de suivi - Intersan (Waste Man.) :	Julie Boivin
Compost Ste-Anne :	Véronique Baril
CORDEV :	Pierre Berthiaume
Fleurons du Québec :	Isabelle Hardy
Héritage Anneplinois :	Denys Gagnon
Histoire, patrimoine et toponymie :	Denys Gagnon
Jardins communautaires :	Véronique Baril
Maison des Jeunes :	Véronique Baril
Maison de la Famille :	Isabelle Hardy
PDZA (CMO) :	Isabelle Hardy
Office régional d'habitation :	Julie Boivin
Résidence des Moissons :	Julie Boivin (substitut : Denys Gagnon)
Service de sécurité incendie :	Véronique Baril
Table du 3e âge MRC :	Denys Gagnon
Tricentris :	Véronique Baril
Table de concertation :	Denys Gagnon
Intégration des personnes handicapées :	Véronique Baril
Délégué au fonds de pension :	Guy Charbonneau
Corridor Forestier du Grand Coteau :	Julie Boivin
COBAMIL :	Keven Renière
Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) :	Guy Charbonneau et Julie Boivin
Tourisme rural et champêtre :	Isabelle Hardy

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2018-07-10 - 258

Adoption de la politique d'utilisation des armoiries de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire adopter une politique quant à l'utilisation des armoiries de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte la politique d'utilisation des armoiries de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

ADOPTÉ

2018-07-10 - 259

Dépôt de rapports divers et procès-verbaux

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'accepter le dépôt des divers rapports et procès-verbaux soumis au Conseil municipal, à savoir :

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - Juin 2018
- Rapport budgétaire au 30 juin 2018
- Rapport des permis de construction du mois de juin 2018
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en environnement tenue le 13 juin 2018
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 juin 2018
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en circulation tenue le 14 juin 2018
- Rapport Tricentris - tri, transformation, sensibilisation

ADOPTÉ

2018-07-10 - 260

Avis de motion et dépôt - Règlement n° 859-4

Monsieur le Conseiller Denys Gagnon donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement n° 859-4 modifiant le règlement n° 859 et dépose ledit projet de règlement;

ADOPTÉ

2018-07-10 - 261

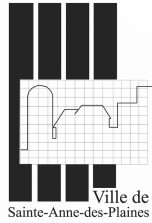
Adoption du second projet de règlement n° 860-80

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

D'adopter le second projet de règlement n° 860-80 de manière à amender le règlement de zonage numéro 860 de la façon suivante, à savoir :

- 1- En ajoutant une phrase à l'article 1285, paragraphe 1), après les mots matériaux de revêtement extérieur identiques;
- 2- En modifiant la section « Dimension des bâtiments » de la grille des usages et normes de la zone H709.

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2018-07-10 - 262

Avis de motion et dépôt - Règlement n° 860-80

Madame la Conseillère Julie Boivin donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement n° 860-80 modifiant le règlement n° 860 et dépose ledit projet de règlement;

ADOPTÉ

2018-07-10 - 263

Adoption du second projet de règlement n° 860-81

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'adopter le second projet de règlement n° 860-81 de manière à amender le règlement de zonage numéro 860 de la façon suivante, à savoir :

- 1- modifiant les limites de la zone commerciale C800 de manière à créer la nouvelle zone d'habitation H925;
- 2- ajoutant une nouvelle grille des usages et normes s'appliquant à la zone d'habitation H925;

ADOPTÉ

2018-07-10 - 264

Avis de motion et dépôt - Règlement n° 860-81

Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement n° 860-81 modifiant le règlement n° 860 et dépose ledit projet de règlement;

ADOPTÉ

2018-07-10 - 265

Demandes de permis soumises à un P.I.I.A.

- **15, rue des Entreprises (enseigne)**
- **15, rue des Entreprises (agrandissement)**
- **219, 2^e Avenue (prolongement permis de rénovation)**
- **Lot 6 250 709, montée Gagnon (construction habitation 6 logements)**

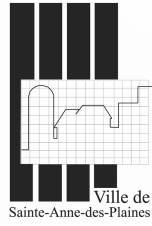
Attendu que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU	Numéro de résolution (CCU)	Numéro du règlement	Adresse
2018-06-20 (accepté)	2018-112	697-13	15, rue des Entreprises
2018-06-20 (accepté)	2018-113	697-13	15, rue des Entreprises
2018-06-20 (accepté)	2018-115	697-11	219, 2 ^e Avenue
2018-06-20 (accepté)	2018-117	697-15	Lot 6 250 709 (montée Gagnon)

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve les recommandations susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2018-07-10 - 266

Dérogation mineure Lot 2 083 413 (rang Trait-Carré)

Attendu qu'en vertu de l'article 18 du règlement n° 861 sur les dérogations mineures, toutes les dispositions du règlement de zonage n° 860 et de lotissement n° 858 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ainsi que leurs amendements subséquents peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure;

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée, avant l'émission du certificat pour opération cadastrale visant à créer le lot 2 083 413 ptie, pour la largeur de lot minimale dans la zone A006;

Attendu que la dérogation mineure demandée vise à réduire la largeur minimale du lot à respecter à 33,48 mètres au lieu des 45 mètres prescrits selon la grille des usages et normes de la zone A006;

Attendu que la dérogation demandée est de 11,52 mètres;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte la dérogation mineure demandée pour le manque de 11,52 mètres pour la largeur de lot minimale, pour le lot 2 083 413 ptie, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2018-07-10 - 267

Dérogation mineure Lot 6 250 709 (montée Gagnon)

Attendu qu'en vertu de l'article 18 du règlement n° 861 sur les dérogations mineures, toutes les dispositions du règlement de zonage n° 860 et de lotissement n° 858 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ainsi que leurs amendements subséquents peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure;

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée, avant l'émission du certificat pour opération cadastrale visant à créer le lot 6 250 709, pour l'aménagement d'une aire d'isolement obligatoire;

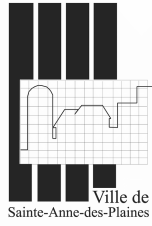
Attendu que la dérogation mineure demandée vise à réduire l'aire d'isolement à 0 mètre entre la ligne arrière de terrain et l'aire de stationnement au lieu d'un mètre tel que prescrit à l'article 340 du règlement de zonage n° 860;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte la dérogation mineure demandée pour le manque d'un mètre entre la ligne arrière et l'aire de stationnement sur le lot projeté 6 250 709, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution, sous réserve de :

- aménager un stationnement commun;
- enregistrer une servitude de passage entre la rue future et le stationnement à aménager;
- fermer, par la suite, l'allée d'accès et l'entrée charretière sur la montée Gagnon en procédant à un aménagement paysager;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2018-07-10 - 268

Demande de permis de démolition 255, montée Gagnon

Attendu qu'une demande de permis a été déposée par Monsieur Daniel Guy pour la démolition de l'immeuble situé au 255, montée Gagnon dans le but de réaliser son projet de construction de triplex;

Attendu que le requérant s'engage à respecter les conditions de l'article 42 du règlement n° 857 sur les permis et certificats;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte la demande de permis de démolition du 255, montée Gagnon;

ADOPTÉ

2018-07-10 - 269

Demande de permis de démolition 267, montée Gagnon

Attendu qu'une demande de permis a été déposée par Monsieur Daniel Guy pour la démolition de l'immeuble situé au 267, montée Gagnon dans le but de réaliser son projet de construction de triplex;

Attendu que le requérant s'engage à respecter les conditions de l'article 42 du règlement n° 857 sur les permis et certificats;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte la demande de permis de démolition du 267, montée Gagnon;

ADOPTÉ

2018-07-10 - 270

Adoption du premier projet de résolution et fixation de l'assemblée publique de consultation P.P.C.M.O.I. - Lots 2 084 783 et 2 525 489 (rang Ste-Claire)

Attendu qu'une demande de certificat d'opération commerciale a été déposée auprès du Service d'urbanisme, par Les Entreprises ESO inc. pour un usage de concassage et tamisage sur les lots 2 084 783 et 2 525 489;

Attendu que les lots visés sont situés dans la zone agricole A009 et seulement les usages agricoles y sont autorisés;

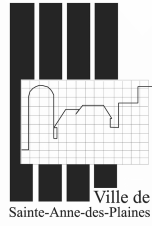
Attendu que l'usage projeté de concassage et tamisage est un usage temporaire dans le but d'un retour à l'agriculture;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a adopté un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, lequel porte le numéro 903-1;

Attendu la technique du projet particulier permet d'autoriser un projet sur une base discrétionnaire, terrain par terrain, en imposant des conditions qui doivent être remplies relativement à la réalisation du projet;

Attendu la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2018-07-10 - 270

(suite)

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte la demande de P.P.C.M.O.I. pour Les Entreprises ESO inc. afin d'autoriser le concassage et tamisage des débris laissés sur les lots 2 084 783 et 2 525 489 au rang Ste-Claire, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution, SOUS RÉSERVE des conditions suivantes :

- la durée de cet usage est de 5 ans;
- seulement les débris concassables déjà présents sur le site peuvent être traités;
- l'asphalte ou tous produits contenant du pétrole doivent être sortis du site;
- un retour à l'agriculture à chaque 1/2 ha;
- si d'autres matériaux importés sur le site sont traités ou si d'autres usages sont affectés ou s'il y a une infraction sur le site, le certificat sera révoqué.

De fixer au mardi 14 août 2018, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de résolution;

ADOPTÉ

2018-07-10

Parole aux élus

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

2018-07-10

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.

2018-07-10 - 271

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Marie-Eve Charron, greffière adjointe